

EPREUVE OPTIONNELLE ARTISTIQUE DOMAINE DANSE

Livret Candidat

Examen Facultatif Ponctuel
Baccalauréats généraux, technologiques.

Année scolaire 2014-2015

RECTORAT 4 RUE G. ENESCO 94010 CRETEIL CEDEX Tél : 01 57 02 68 46	RECTORAT 3 BD DE LESSEPS 78017 VERSAILLES Tél : 01 30 83 40 41	RECTORAT 94 AVENUE GAMBETTA 75984 PARIS CEDEX 20 Tél : 01 44 62 47 49
--	---	--

EPREUVE : ART DANSE

Ce livret présente, pour les trois académies d'Ile de France, l'épreuve d'option facultative d'enseignement artistique, domaine danse des baccalauréats général et technologique en contrôle ponctuel terminal, pour la session 2015.

Cette épreuve s'adresse à un public ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée.

Les candidats doivent avoir réellement pratiqué la danse sous des formes diversifiées et s'être intéressés aux événements artistiques associés.

Cadre institutionnel de référence à consulter impérativement :

B.O. n° 14 du 5/04/2012

B.O. Spécial n°9 du 30/09/2010

I - DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

La partie pratique est constituée :

- d'une composition chorégraphique individuelle ou collective (de 2 à 4 danseurs, choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée) notée sur 7 points.

- d'une improvisation individuelle de 1 à 2 minutes notée sur 6 points.

La partie orale qui suit est constituée :

- d'un entretien de 10 à 20 minutes, noté sur 7 points, organisé en deux parties (un premier temps sur la partie pratique, et un deuxième temps sur la culture chorégraphique)

II - CONDITIONS DE L'EPREUVE :

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement avant le passage de la chorégraphie.

Pour la composition, l'environnement sonore reste à l'initiative du candidat.

Le choix du support doit **être obligatoirement et uniquement un CD gravé** en format audio ou wave (non réinscriptible, soit sur CD-R). Ce CD ne doit comporter qu'une seule piste et le morceau **doit être calé au temps de l'épreuve**.

Il appartient au candidat de vérifier scrupuleusement la bonne lecture du support sur une sono autre qu'un ordinateur (chaîne hi-fi, poste audio). Si le candidat choisit d'utiliser des accessoires et / ou des décors, il devra les fournir personnellement, et les installer rapidement.

Pour l'improvisation, le candidat devra se munir de ses écouteurs personnels.

Un seul passage est autorisé pour chacune des prestations physiques.

L'épreuve n'est pas publique. Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à y assister.

Les prises de vues (photo et vidéo) sont interdites.

Chaque candidat doit présenter le jour de l'épreuve une fiche synthétique (annexe jointe) faisant état de son travail personnel et des activités menées durant son parcours.

III - COMPÉTENCES ATTENDUES :

Créer, représenter et interpréter une chorégraphie singulière, qui engage le ou les danseur(s) chorégraphe(s) dans un projet artistique.

IV - DÉROULEMENT ET MODALITES DE L'EVALUATION :

Toutes techniques ou styles de danse au service d'une idée chorégraphique sont autorisés.

A/ PRESTATION PHYSIQUE notée sur 13 points

Note de la composition chorégraphique /7pts + Note de l'improvisation /6pts.

Composition chorégraphique : Durée de 2 à 3 minutes.

Elle est présentée en solo, en duo, en trio ou en quatuor. Les partenaires de danse ne sont pas obligatoirement candidats à l'épreuve mais doivent être scolarisés dans le même établissement.

Le titre de la chorégraphie est obligatoire.

En cas de dépassement de temps des pénalités sont prévues.

En fonction de la constitution des jurys, il peut être demandé deux présentations pour les chorégraphies collectives afin de permettre l'évaluation des différents candidats.

Pour cette partie d'épreuve, seront privilégiés :

- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- La présence et l'engagement
- La cohérence de la composition
- Le traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, le rapport éventuel au monde sonore
- Les relations entre les danseurs

Improvisation individuelle : Durée de 1 à 2 minutes.

A partir d'un sujet qu'il aura tiré au sort parmi les deux proposés par le jury, le candidat compose et réalise une prestation individuelle.

Les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images.

Pour l'accompagnement sonore, le candidat peut choisir un des deux morceaux enregistrés qu'il tire au sort parmi un ensemble proposé par les examinateurs ou ne pas utiliser de support musical (silence).

Le candidat dispose ensuite de 30 minutes de préparation.

Au cours de cette partie d'épreuve, seront privilégiés pour le traitement du sujet :

- l'exploitation du thème
- le traitement de l'espace, du temps et des éléments scéniques,
- la relation avec la musique, le cas échéant
- la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- la présence et l'engagement.

En cas de dépassement de temps des pénalités sont prévues.

B/ L'ENTRETIEN Durée de 20 minutes maximum, noté sur 7 points.

Il est organisé en deux temps successifs :

- Premier temps : entretien sur la pratique chorégraphique.

Guidé par les questions du jury, le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation présentées.

- Second temps : entretien sur les compétences culturelles.

Guidé par les questions du jury, le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse.

Le candidat est amené à exposer ses intentions, à justifier ses choix, en citant ses sources et références. La prestation orale permet d'évaluer la capacité du candidat à réfléchir sur sa pratique ainsi que sur sa culture chorégraphique et artistique.

L'entretien s'appuiera sur la fiche synthétique (annexe jointe) élaborée par le candidat et visée par le proviseur.

FICHE SYNTHETIQUE

BACCALAUREAT – Session 2015**Option facultative ARTISTIQUE domaine DANSE**

NOM	Prénom	Date de naissance

Titre de la composition	Support sonore choisi (titre et références)

Pratique de la danse développée durant l'année

Grandes lignes du projet :

Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

Activités menées autour de la danse

Recherches personnelles :

Rencontres :

Exposés :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

Visa du chef d'établissement

(pour les candidats scolaires uniquement)